



DECISION N°2023/52

Objet : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES BORDS DE ROUTE ET DELAISSES – ETABLISSEMENTS BAGNIS ESPACES VERTS

Nous, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire de la Commune de Fuveau,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.02 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, la consultation lancée en marché adapté,
Vu, les propositions des entreprises BAGNIS ESPACES VERTS, BERENGER & FILS, DAVID ESPACES VERTS et DOLZA
Vu, la Commission d'Appels d'Offre qui s'est réunie le 23 mai 2023,

DECIDONS

ARTICLE 1

La Commune a conclu un Marché Adapté avec les établissements BAGNIS ESPACES VERTS dont le siège social est basé le grand Chêne Bompertuis – 13120 GARDANNE – dans le cadre des travaux de fauchage et débroussaillage des bords de routes et délaissés à Fuveau.

ARTICLE 2

Ce marché est conclu pour un montant annuel de **31 470 euros hors taxes** réparti en trois phases (chemins concernés détaillés en annexe 1) :

- Phase 1 : 2 895, 00 € HT (7 720 ml x 0,375 € HT)
- Phase 2 : 25 680,00 € HT (68 480 ml x 0,375 € HT)
- Phase 3 : 2 895, 00 € HT (7 720 ml x 0,375 € HT)

comprenant, pour chaque phase, le passage de l'épareuse tractée (fauchage, débroussaillage des accotements, fossés et délaissés, fauchage manuel, etc....), le ramassage et évacuation des déchets verts, le ramassage des détritiques et le nettoyage des têtes d'ouvrages et grilles de regards, etc

ARTICLE 3

Ce marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois pour de nouvelles périodes d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 02/06/2023

ID : 013-211300405-20230526-DEC202352-DE



ARTICLE 4

La dépense qui en résulte est prévue au budget de la Commune.

ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services, Madame le Trésorier de Trets sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fuveau, le 26 mai 2023.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 02/06/2023



ID : 013-211300405-20230526-DEC202352-DE

ANNEXE 1

PHASE 1		
	NOM DU CHEMIN	LONGUEUR (en M)
1	Avenue Guerin Marchi	310x2
2	Avenue du 8 Mai	150x2
3	Av, Marechal Leclerc	1000x2
4	Chemin Lou Ben Dousoudat	400x2
5	Chemin d'Aix	1700x2
6	RD 96 La Barque	300x2
7	D6c Ancienne route de Gardanne devant la piscine	20x2
TOTAL		7720 m

PHASE 2		
	NOM DU CHEMIN	LONGUEUR (en M)
1	chemin de la Crête	570x2
2	chemin du Gascon	200x2
3	Chemin de Marlois	500x2
4	Chemin de Masse	700x2
5	Chemin des Vertus	1075x2
6	Chemin des Mines	1300x2
7	Chemin de la Galere	1700x2
8	Chemin de la Foux	440x2
9	Chemin de la Falade	500x2
10	Chemin du Goi	750x2
11	Chemin de la Jacasse	130x2
12	Chemin du Jas de Bassas	920x2
13	Chemin de Meyreuil à Fuveau	3800x2
14	Chemin de St François	3350x2
15	Chemin de la Carraire des Arlésiens	2590x2
16	Chemin de Greasque à Fuveau	1750x2
17	Chemin du Ventilateur	560x2
18	Chemin du Teril	1100x2
19	Chemin des Pradels	1800x2
20	Chemin de la Bastide Neuve	1400x2
21	Chemin des Beaumouilles	770x2
22	Chemin de la Roque Martine	380x2
23	Chemin du Cros du Pont	915x2
24	Chemin du Pin de Luquet	610x2
25	Chemin de la Bergerie	700x2
26	Chemin de la Grand Bastide	2100x2
27	Chemin du Moulin des Forges	1570x2
28	Chemin des Piboules + Abords piste cyclable debouchant chemin du moulin des forges	450x2
29	Chemin de St Charles + accès zone D6	1510x2
30	ZAC la Barque	100x2
TOTAL		68480 m

PHASE 3		
	NOM DU CHEMIN	LONGUEUR (en M)
1	Avenue Guerin Marchi	310x2
2	Avenue du 8 Mai	150x2
3	Av, Marechal Leclerc	1000x2
4	Chemin Lou Ben Dousoudat	400x2
5	Chemin d'Aix	1700x2
6	RD 96 La Barque	300x2
7	D6c Ancienne route de Gardanne devant la piscine	20x2
TOTAL		7720 m

